

# S.O.S. Collégiale Sainte-Croix

Bulletin d'information trimestriel 4/2004

4<sup>e</sup> année – Octobre - Novembre - Décembre – Numéro 16

Siège social : cloître Sainte-Croix, 17, B 4000 Liège – Tél. / Fax : 04 362 17 13

<http://www.fabrice-muller.be/sc> – Courriel : [sainte-croix@fabrice-muller.be](mailto:sainte-croix@fabrice-muller.be)

Cotisation : 7 € minimum à verser au compte 552-2925000-13

Éditeur responsable : Fabrice MULLER – Secrétariat : cloître Sainte-Croix, 17, B 4000 Liège

Bureau de dépôt : 4000 Liège 1 – N<sup>o</sup> d'agrégation P 404050

## La cloche Marie de 1621

La tour de la collégiale Sainte-Croix abrite deux cloches. La plus grosse, Marie, est une magnifique cloche historique en bronze de 1621. La plus petite, dédiée à la Sainte Croix et à saint Hubert, est une cloche moderne réalisée par la firme Horacantus en 1956.

Les deux cloches sont équipées d'un moteur qui permet de les faire sonner. Toutefois, depuis quelques années, la grosse cloche de 1621 n'est plus utilisée car le moteur est trop violent et risque d'entraîner des détériorations de la cloche (risque de fêlure). Un moteur plus moderne permettrait de mieux réguler le balancement de la cloche, mais une telle installation s'avérerait trop onéreuse.

Cependant, grâce à l'initiative de M. Thibaut BOUDART, président de l'Association campanaire wallonne, la cloche peut à nouveau être sonnée grâce à un système de traction manuelle à l'ancienne qui a été installé le samedi 6 novembre 2004.

Notre asbl remercie chaleureusement M. Thibaut BOUDART pour son intervention qui permettra de valoriser le patrimoine campanaire de Sainte-Croix. Nous vous invitons à visiter le site web de l'ACW : <http://www.carillons.be>

Nous donnons, ci-dessous, quelques explications sur les modes de sonnerie des cloches.<sup>1</sup>

La cloche Marie est suspendue à un joug cintré avec contrepoids et sonne en rétro-mitigé.

La sonnerie en lancé franc est la plus naturelle pour une cloche : un joug droit (simple poutre montée sur roulements à bille pour permettre l'oscillation de la

cloche). Dans ce cas, la cloche est balancée très loin sous son point d'équilibre, elle pend et tire de tout son poids sur la charpente. On multiplie généralement son poids par 3 ou 4 lorsqu'elle sonne. Il faut des clochers résistants et vastes, car cela prend de la place. Le battant de la cloche est dit *volant* ou *lancé* car il est projeté sur la cloche par la force centrifuge. Il va donc dans le même sens de rotation que la cloche.

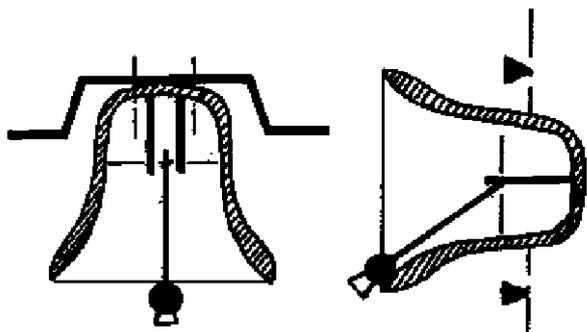
Dans le cas d'une sonnerie *rétro*, on place des contrepoids sur le joug ou on remonte la cloche dans son joug (que l'on dit alors *cintré*). Parfois, comme à Sainte-Croix, on place encore au-dessus une grosse pierre pour augmenter le contrepoids et faciliter le balancement de la cloche. L'avantage de ce mode de sonnerie est que l'on peut mettre de grosses cloches dans des clochers fragiles ou exigus. La cloche oscille alors sur elle-même et il y a très peu de poussées horizontales et verticales sur la tour. L'inconvénient du système est un risque d'usure prématurée de la cloche si celle-ci sonne mal (si elle monte trop haut). En effet, dans ce type de sonnerie, c'est la cloche, en oscillant sur elle-même, qui vient chercher le battant qui, lui, reste plus ou moins immobile à l'intérieur de la cloche. Si la cloche monte trop haut (si on sonne trop fort), le battant va rester collé à la cloche ou, pire, rebondir. Le choc est plus violent, la cloche se creuse au point de frappe jusqu'à se casser ou se fêler. C'est la raison pour laquelle, il était déconseillé de sonner la cloche de Sainte-Croix à l'aide du moteur. Par contre, la sonnerie manuelle est beaucoup plus douce, à condition toutefois de ne pas s'exciter sur la corde.

Le fait d'être *mitigé* signifie qu'on a remonté la cloche très haut, au plus près de son point d'équilibre. Dans ce cas, l'attache *normale* du battant (agrafe ou bélière) est au-dessus du point de rotation de la cloche. Il s'agit-là d'une situation extrêmement mauvaise car, au cours d'une sonnerie,

<sup>1</sup> Renseignements fournis par M. BOUDART.

le battant *tombe*, c'est-à-dire qu'il va en sens contraire du sens de rotation de la cloche. Le choc est alors plus violent.

Pour remédier à ce problème, dans le cas du mitigé, on a remplacé le point d'attache *normal* du battant par une agrafe allongée qui arrive pile au point de rotation de la cloche. Le battant est alors très court et ne va, grosso modo, que jusqu'à hauteur de la moitié de la cloche et non jusqu'au dessus. Cela permet de revenir à la situation initiale d'un battant immobile que vient chercher la cloche en sonnant en rotation sur elle-même.



Rétro-mitigé ou cintré.

C'est le cas de la cloche de Sainte-Croix. Ce système a vraisemblablement été installé par la firme Horacantus quand elle est venue placer la nouvelle petite cloche en 1956. Cela permet une sonnerie très lente et solennelle. Le problème, c'est qu'on s'est permis de toucher à une cloche historique : scier son ancienne attache de battant et forer dans le cerveau de la cloche pour mettre une nouvelle attache de battant. Aujourd'hui, une telle transformation ne se ferait plus car l'ACW veille à éviter ce genre de manipulation.



## Les Épicuriales 2004



Les Épicuriales 2004, organisées en juin dernier sur l'Îlot Tivoli, ont connu un grand succès. Deux associations liégeoises ont bénéficié de cette première expérience : les *Restos du Cœur* et *S.O.S. Collégiale Sainte-Croix*. Elles ont reçu chacune un chèque de 15 000 €. Le bourgmestre, Willy DEMEYER, l'échevin du commerce, Maggy YERNA, le président du comité organisateur des Épicuriales, Jean-Louis BERRYER, et l'échevin de l'environnement, Michel FIRKET, ont remis solennellement ce chèque à M. Philippe JORIS, administrateur de notre asbl. Ces fonds seront affectés à la restauration des deux magnifiques statues de Guillaume Évrard, chefs-d'œuvre parmi tant d'autres de cette merveille en péril qu'est la collégiale Sainte-Croix.

## En bref

Le samedi 9 octobre 2004, la Société royale Le Vieux-Liège a organisé une visite de Sainte-Croix. C'est ainsi qu'une vingtaine de personnes ont pu découvrir la collégiale et ses trésors sous la conduite de M. Richard FORGEUR.

Nous vous invitons d'ores et déjà à verser votre cotisation pour l'année 2005.

Pour rappel, la cotisation est de 7 € minimum à verser au compte 552-2925000-13 de l'asbl S.O.S. Collégiale Sainte-Croix.



**Le site de Fabrice MULLER**  
Découvrir Liège, son histoire,  
ses monuments, son patrimoine  
<http://www.fabrice-muller.be>